

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixantième session**  
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et unième année**

**La situation au Moyen-Orient****Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 14 juillet 2006, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la République islamique  
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la lettre datée du 12 juillet 2006 que vous a adressée le représentant israélien ainsi qu'aux séances du Conseil de sécurité des 13 et 14 juillet 2006, tout en rejetant catégoriquement les accusations sans fondement et intéressées que porte l'auteur de cette lettre à l'endroit de mon pays, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

- Il est ironique que le représentant d'un régime dont l'armée d'invasion a entamé une nouvelle série d'atrocités incontrôlées il y a quelque deux semaines contre un peuple sans défense dans la bande de Gaza sous prétexte de libérer un prisonnier accuse maintenant mon pays d'écrire un nouveau chapitre de la « guerre de terreur ». Depuis son attaque contre Gaza, ladite armée, équipée jusqu'aux dents d'armes perfectionnées, continue lâchement d'attaquer des civils et des infrastructures civiles, de perturber l'approvisionnement en électricité et en eau, de détruire routes et ponts, de pilonner villes et villages, de priver des civils des nécessités de base, bref de se rendre coupable de la pire forme de terrorisme d'État.
- Sous le même prétexte, la même armée a maintenant entrepris de se livrer à des atrocités semblables contre un autre peuple. Elle met en fait à exécution la menace de son chef d'état-major, lequel a cruellement annoncé que « rien n'était en sécurité » au Liban et que « le peuple libanais serait ramené 20 ans en arrière ». Le bombardement de plus de 20 villes et villages libanais, l'imposition au pays d'un blocus aérien et maritime qui défie toute justification, la destruction d'infrastructures civiles et l'éveil du spectre d'une nouvelle guerre régionale ne peuvent être le fait que d'un régime qui se considère au-dessus de toute loi internationale ordinaire.



- Le régime sioniste s’entête à refuser d’admettre qu’il est le seul responsable des crimes qu’il a commis du fait de son occupation du territoire d’autres peuples et qu’il devrait arrêter de chercher des excuses et des boucs émissaires. L’histoire nous enseigne cette vérité inéluctable qu’aucun occupant n’a jamais réussi à soumettre par la force les peuples sous occupation. Il ne devrait pas y avoir le moindre doute que le peuple palestinien ne fera pas exception à cette règle. Les occupants devraient donc tirer les leçons de l’histoire et arrêter de s’ensanglanter les mains en brisant de nouvelles vies innocentes.
- Il est ironique également que le représentant d’un régime qui a acquis illégalement et clandestinement des centaines de bombes nucléaires et leurs vecteurs, et qui est le seul proliférateur d’armes de destruction massive dans toute la région, ose accuser sans fondement mon pays des agissements répréhensibles dont il s’est lui-même rendu coupable il y a plusieurs dizaines d’années. Il est indiscutable qu’aux mains d’un régime qui témoigne d’un mépris flagrant pour toute limite ou sens des proportions dans ses actes d’agression, comme le montre toute son histoire, l’arme nucléaire menace impudemment la paix et la sécurité dans cette région instable qu’est le Moyen-Orient. C’est là une menace sur laquelle la communauté internationale doit se pencher d’urgence et de façon décisive.
- Le régime sioniste a jusqu’ici bafoué la volonté de la communauté internationale, énoncée dans de nombreuses résolutions de l’ONU. Alors que de nouvelles vagues d’agressions de la part de ce régime menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a l’immense responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies de prendre au plus vite les mesures nécessaires afin de mettre fin à ces attaques. Il est très dommage qu’une fois de plus, il se retrouve paralysé du fait des États-Unis, lesquels ont utilisé leur droit de veto le 13 juillet 2006 au mépris de la volonté de la communauté internationale et contre son attente. Ce veto montre bien où se trouve l’axe qui est à l’œuvre dans notre région et qui vise à empêcher une paix juste et durable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document de l’Assemblée générale, au titre des points 14 et 108 de l’ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) M. Javad **Zarif**